



VILLE DE VIROFLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 9 mars 2023

N° 05/23 L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de
N° O.J. : 02 Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2023

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

SECRETAIRE DE SEANCE : Flore HOFFMANN

RAPPORTEUR : Jean- Michel ISSAKIDIS

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN (arrivée à 20h30), Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Paola PILICHIEWICZ, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aéllys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Jean GUILBERT, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Laure COTTIN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Valérie LE DASTUMER a donné pouvoir à Gwenola TESTON
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Christine CARON
Livier VENNIN, a donné pouvoir à Isabelle COQUELLE-RICQ
Emmanuelle CERVEAU, a donné pouvoir à Cécile CHOPARD

Accusé de réception en préfecture
078-217806868-20230313-05-23-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et suivants et ses articles 1636B sexes et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2023,

La Commission n°1 « Finances – Urbanisme – Travaux » entendue le 7 mars 2023.

M. Jean-Michel ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT

PAR 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Benoît FLORENCE, Elke SÜBERKRÜB

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

FIXE les taux des impôts directs locaux, comme suit :

- Taxe foncière pour propriétés bâties : 33.65 %
- Taxe foncière pour les propriétés non bâties : 23.71 %
- Taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15.53 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,

Conseiller départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 13 mars 2023
De l'affichage, à compter du 13 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217806868-20230313-05-23-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023



Olivier Lebrun
Olivier LEBRUN